

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 4 avril 2025</b>	<b>N° 2025-85</b>

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106112A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
---

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 4 avril 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction Achat et Commande Publique	<b>N° 2025-85</b>

---

## **Adhésion à la plateforme Agorastore - Décision - Autorisation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire de nombreux matériels, objets et éléments mobiliers qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre à ses services d'exercer leurs activités.

Un certain nombre de ces matériels (techniques ou de bureau) sont périodiquement voués à la réforme ou à la destruction, que ce soit pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement, ou bien parce qu'ils ne servent plus, ne sont plus utiles et restent inexploités.

Pour garantir leur bon fonctionnement, mettre en place des actions et organiser des événements au bénéfice du plus grand nombre, les associations sont tenues de tenir compte des évolutions technologiques et techniques, par voie de conséquence de se doter notamment de matériels informatiques et de mobiliers. Aussi, Bordeaux Métropole procède au don de divers équipements pouvant encore être utilisés pour des usages non professionnels à des associations reconnues d'utilité publique ou reconnues d'intérêt général la sollicitant pour son concours concernant ce type de matériels.

En complément de cette politique de dons et afin de rationaliser le stock de matériels devenus inutiles et consommateurs d'espaces de stockage et en application des principes du développement durable, il est possible d'offrir à ces matériels une seconde vie auprès d'autres nouveaux propriétaires utilisateurs. Plusieurs portails internet à large diffusion permettent aujourd'hui aux collectivités territoriales et aux établissements publics de proposer à la vente différents matériels dont ils souhaitent se défaire (véhicules, matériels informatiques, mobiliers ou éléments de mobilier de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine, outillage, etc.).

Il convient de préciser qu'en application des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, de son article L.2112-1, les biens précités font partie du domaine privé de Bordeaux Métropole.

Le système de vente par enchères électroniques est l'occasion de valoriser ces matériels, dont la conservation engendre des coûts et des contraintes, et de générer de nouvelles recettes.

Pour réaliser ces opérations de vente aux enchères, Bordeaux Métropole souhaite souscrire un contrat cadre auprès de la société AGORASTORE, plateforme spécialisée pour le « e-commerce » des administrations.

Il vous sera rendu-compte, à échéance régulière, des cessions de matériels réalisées dans le cadre de ce dispositif spécifique.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

- La volonté de Bordeaux Métropole de favoriser le réemploi des matériels réformés dont elle n'a plus l'utilité,
- Le respect des principes du développement durable auxquels Bordeaux Métropole souhaite contribuer en favorisant le réemploi,
- La possibilité de recourir à un site d'enchères en ligne pour vendre ces matériels (véhicules, matériels informatiques, mobiliers ou éléments de mobilier de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine, outillage, etc.),
- Que ce dispositif sera mis en œuvre dans le cadre d'une convention, signée avec la société AGORASTORE sise 20 rue Voltaire 93100 MONTREUIL.

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le principe du contrat-cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne par l'utilisation de la plateforme internet AGORASTORE,

**Article 2 :** de déléguer à Madame la Présidente l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

**Article 3 :** d'approuver la réforme et d'autoriser la vente de véhicules et matériels dont la valeur est susceptible de dépasser le seuil des 4 600 €, au prix de la dernière enchère,

**Article 4 :** d'autoriser Madame la Présidente à mettre en vente les véhicules, matériels informatiques, mobiliers ou éléments de mobiliers de bureaux, matériels de cuisine, outillage, etc réputés réformés par les services de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------